



82968 - Conseils à celui qui ne veut pas se marier

question

Je suis jeune et je ne veux pas me marier. Que faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cher frère, sache que les gens ne sont pas égaux par rapport à leur attitude à l'égard du mariage. Tous les gens adhèrent à la légalité originelle du mariage qui est une partie intégrante de la voie du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Enfin, il peut être fermement préconisé à certains individus plus qu'à d'autres.

L'imam Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Pour ce qui est du mariage, il existe trois types de gens :

- Le premier type : Celui qui craint de tomber dans l'interdit s'il s'abstient de se marier. Pour celui-là le mariage est une obligation selon l'avis unanime des Fouqahas car il doit se mettre à l'abri de l'interdit en se mariant.
- Le deuxième type : Celui à qui le mariage est désirable. Il s'agit de celui qui éprouve un plaisir sexuel mais qu'il peut maîtriser de sorte à ne pas commettre l'interdit. Celui-là doit privilégier le mariage au lieu de se vouer aux pratiques cultuelles surrogatoires par rapport au mariage. C'est l'avis des ulémas As-Hab Ar-Ray (les ulémas hanafites). C'est aussi l'avis apparent des propos et actes des Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux).

Le Compagnon Ibn Mass'oud (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « S'il ne me restait que dix jours à vivre et je sais que je vais mourir au dernier de ces dix jours, et si je suis encore capable de me marier, je le ferais par crainte de la tentation (de tomber dans l'interdit). »



L'imam Saïd Ibn Djoubeïr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ibn Abbas m'a dit : est-ce que tu t'es marié ? » j'ai dit : « Non. » Il m'a dit : « Fais-le car les meilleurs membres de cette communauté sont ceux qui ont le plus d'épouses. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5069).

L'imam Ibrahim Ibn Mayssara a dit : « Tawous m'a dit : « Soit tu te maries, ou bien, je vais te dire ce qu'Omar avait dit à Abou Az-Zawaïd : Rien ne t'empêche de te marier sauf l'impuissance ou la perversion. »

- Le troisième type : Celui qui n'éprouve aucun plaisir sexuel, soit parce qu'il est congénitalement impuissant comme l'infirme, soit parce qu'il a perdu le désir à cause de l'âge ou d'une maladie ou consorts. Il y a deux avis pour ce type de gens :

- Selon le premier avis : on lui recommande le mariage compte tenu de la portée générale de ce qu'on a dit auparavant concernant le mariage.

- Selon le second avis : on considère qu'il est préférable qu'il y renonce car il ne réalise aucun des intérêts du mariage. Il empêche sa femme d'assouvir son désir sexuel. En plus, le mari se charge de droits et devoirs qu'il n'est pas capable d'assumer. Il peut encore se détourner de la recherche du savoir et de son application culturelle au profit d'une chose qui n'a aucun intérêt.

L'imam Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Selon le sens apparent des propos de l'imam Ahmed, aucune différence n'existe entre celui qui est capable de subvenir aux besoins de son épouse et celui qui n'en est pas capable. Il dit que l'homme doit se marier, s'il peut subvenir aux besoins qu'il le fasse, sinon il doit être patient. Cela s'applique à celui qui peut se marier. Quant à celui qui ne le peut pas, Allah le Très-Haut dit : « Que ceux qui n'ont pas les moyens de se marier restent chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse de Ses faveurs. » (Coran : 24/33) » Extrait succinct et légèrement modifié d'*Al-Moughni* (9/341-344).

Cela dit, nous vous demandons pourquoi cette aversion du mariage :

- Si vous pensez que s'abstenir du mariage est un acte d'adoration par lequel vous vous rapprocher du Seigneur des univers, et si vous croyez qu'un tel choix élève votre rang auprès



d'Allah, dans ce cas vous vous trompez lourdement et on craint que vous commettiez un péché.

D'après Anas Ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui) trois hommes sont venus aux maisons des épouses du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) pour les interroger sur sa dévotion. Quand ils ont pris connaissance de son adoration, c'était comme s'ils l'ont minorée. Ils se sont dit : « Qui somme nous par rapport au Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) à qui Allah a pardonné ses péchés anciens et récents. » Alors, l'un d'eux a dit : « Je prierai désormais toute la nuit et pour toujours. » Un autre a dit : « Je vais jeûner tous les jours et pour toujours. » Un autre a dit : « Je me tiendrai loin des femmes et je ne me marierai jamais. » Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) est venu à eux et a dit : « C'est vous qui avez dit ceci et cela ? Je jure par Allah que je crains Allah bien plus que vous et je suis le plus pieux parmi vous, mais je jeûne et je m'abstiens, je prie (le *Qiyam*) et je dors, et j'épouse les femmes. Quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5063 et par Muslim : 1401).

- Et si vous ne voulez pas vous marier parce que vous n'éprouvez aucun désir sexuel ou vous pensez que vous n'êtes pas en mesure d'accomplir les devoirs établis par le mariage, ou encore vous craignez de ne pas pouvoir répondre aux besoins de votre épouse, je vous dirais alors : il n'y a aucun inconvénient que vous refusiez de vous marier. Cependant, ne vous fiez pas à des conjonctures et des illusions. Allez consulter un médecin spécialiste car il est plus à même de diagnostiquer votre cas. Il pourrait vous prodiguer des conseils et un traitement qui ne sont jamais venus à votre esprit. N'hésitez pas à lui rendre visite. Il ne faut pas que la pudeur vous en empêche car on ne doit pas avoir honte de se faire traiter d'une maladie.

- Si vous dites que vous redoutez la pauvreté et le besoin et que vous ne possédez pas assez de ressources pour couvrir les besoins d'une famille, je vous dirais d'essayer d'agir au mieux que vous pouvez, vous devez être sobre et vous suffire de ce que vous avez, et surtout avoir, au sujet d'Allah, une bonne opinion car Il a promis par le biais de Son Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) d'assister celui qui veut être chaste et rechercher ce qui est halal (en matière de relation) en se mariant.



D'après Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Allah s'est prescrit à Lui-même d'aider trois individus : le *Moudjahid* qui combat dans le sentier d'Allah, le *Moukatib* (un esclave qui a fait un contrat de manumission avec son maître) qui veut payer sa manumission, et un homme qui se marie recherchant la chasteté. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 1655) et jugé bon par Al-Albani dans *Sahih At-Tirmidhi*.

- Si vous avez un projet à réaliser comme un diplôme à obtenir ou un business à mettre en place...etc, et si vous en faites une priorité, nous vous disons : pourquoi vous vous détournez du mariage pour une telle raison ? Le mariage n'a jamais été un obstacle pour réaliser des progrès. Bien au contraire, il peut être un stimulant et un encouragement. Cette mentalité n'est qu'une obsession que le diable inspire à bon nombre de jeunes au point qu'elle est devenue courante dans notre culture et notre société. On entend ces justifications souvent répétées par ceux qui veulent retarder leur mariage ou celui de leurs enfants. Il en est résulté que la société traîne le fardeau du célibat et du retard de l'âge au mariage. Pourtant nous ne constatons ni réalisations, ni progrès, ni développements. Au contraire, les premières générations des musulmans qui se livraient très tôt aux bonnes œuvres et ne retardaient pas le mariage étaient ceux qui ont achevé les plus grandes et les plus complètes réalisations.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans *Madjmou' Al-Fatawa* (20/421) : « Il est obligatoire pour les jeunes de s'empresser de se marier. Les jeunes ne doivent pas retarder le mariage à cause des études, car le mariage ne les empêche pas de poursuivre leur enseignement. En effet, il est bien possible qu'un jeune se marie, préserve sa religion, sa moralité, et contrôle pudiquement son regard. Le mariage permet de réaliser d'immenses avantages en particulier en ces temps-ci. Or son retardement porte atteinte aux jeunes (filles et garçons). C'est pourquoi chaque jeune femme devrait s'empresser de se marier s'il y a un jeune - qui lui est équivalent - la demande en mariage et de même le jeune homme doit se hâter de se marier s'il peut trouver une femme qui soit bonne. »

Au-delà de tout cela, qu'en est-il si vous saviez que votre mariage vous permettrait de préserver la moitié de votre religion ? D'après Anas Ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Messager d'Allah



(Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qu'Allah a gratifié d'une femme pieuse, certes Il l'a aidé à réaliser la moitié de sa religion. Alors qu'il craigne Allah pour l'autre moitié. » (Rapporté par Al-Hakem dans *Al-Moustadrak* (2/175) et par At-Tabarani dans *Al-Awsat* (1/294) et par Al-Bayhaqi dans *Chou'âb Al Imane* (4/382). L'imam Al-Hakem a dit que cet hadith repose sur une chaîne de transmission vérifiée même s'ils (les imams Al-Boukhari et Muslim) ne l'ont pas cité. L'imam Adh-Dhahabi a dit dans *Al-Talkhis* qu'il est authentique. Al-Albani l'a jugé bon dans *Sahih At-Targhib* (2/192).

Qu'en serait-il si vous saviez qu'en vous mariant vous vous conformeriez à la recommandation du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) ainsi formulée : « Ô vous les jeunes ! Celui d'entre vous qui est capable de se marier, qu'il se marie ! Car cela aide à baisser le regard et à préserver la chasteté. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5065 et par Muslim : 1400).

Qu'en serait-il si vous saviez que si vous avez un enfant vertueux, que vous éduqueriez dans la foi en Allah, le Très-Haut, et les bonnes mœurs qu'il serait une aumône courante (*sadaqa djariya*) pour vous et qu'également vous serez récompensé pour votre mariage si vous l'avez conclu pour complaire à Allah le Très-Haut. Voir la réponse faite à la question N° [8891](#) .

En vous mariant, vous vous préservez (du péché), vous baissez votre regard et vous fermez ainsi l'accès à l'un des plus grands moyens par lesquels le diable égare les gens. Il se peut que vous ne soyez pas conscient de ce danger actuellement, mais la tentation peut provenir d'où on ne s'attend guère. Aussi faut-il fermer toutes les portes et accès avant qu'elles s'ouvrent sans que vous le ressentiez.

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Je n'ai pas laissé après moi une tentation plus nuisible pour les hommes que celle qui provient des femmes. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5096 et par Muslim : 2741).

Cher frère, le mariage est certainement une source de confort, de tranquillité et de sérénité. C'est la meilleure jouissance de la vie d'ici-bas. Il renferme tellement d'avantages de sorte qu'Allah, le Très-Haut, a fait de lui un signe pour les gens et l'a mentionné dans le Noble Coran afin que l'on



réfléchisse et médite sur Sa Majestueuse Puissance, Gloire à Lui. Voici ce qu'Il dit : « Et parmi Ses signes Il a créé pour vous à partir de vous, des épouses pour que vous cohabitiez avec elles, et a établi entre vous affection et tendresse. Il y a en cela des signes évidents pour ceux qui réfléchissent. » (Coran : 30/21).

Après tout cette étude détaillée, êtes-vous encore indécis ?! Soyez résolu et mettez votre confiance en Allah, le Très-Haut et Il vous aidera, vous gratifiera d'une épouse pieuse qui vous aidera à obéir à votre Seigneur et vous donnera une bonne progéniture qui sera pour vous une source de bonheur dans l'Au-delà auprès d'Allah.

Voir la réponse donnée à la question N° [6254](#) .

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.